

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00971

Numéro SIREN : 662 043 405

Nom ou dénomination : ARQUUS

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2021 sous le numéro de dépôt 35780

35780

21.11.2021

n° de gestion

ARQUUS

Société par actions simplifiée au capital de 28.016.640 euros

Immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES sous le n° 662 043 405

Siège social : 15 bis, allée des Marronniers, Camp de Satory – 78000 Versailles

n° de

033.

n° de statut

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 novembre 2021

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN

Le 30 novembre à 10 heures

La société RENAULT TRUCKS, société par actions simplifiée au capital de 50.000.000 €, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 934 506 077, dont le siège social est établi 99 Route de Lyon – 69800 SAINT-PRIEST, représentée par son Président Monsieur Bruno BLIN,

Propriétaire de la totalité des 1.867.776 actions de 15 € de valeur nominale chacune, composant le capital de la société ARQUUS, société par actions simplifiée au capital de 28.016.640 €, dont le siège social est situé 15 bis, allée des Marronniers, Camp de Satory – 78000 Versailles, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° 662 043 405, ci-après « la Société ».

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Emmanuel LEVACHER, Président non associé de la Société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT:

- Présentation du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice
- Conventions visées aux articles L227-10 et L227-11 du Code de Commerce ;

Le Cabinet DELOITTE, Commissaire aux Comptes de la Société, a été dûment informé du projet de ces décisions par courrier électronique et lettre recommandée avec accusé de réception le 15 novembre 2021.

Les représentants du Comité Central d'Entreprise ont été dûment informés du projet de ces décisions par courrier électronique en date du 15 novembre 2021.

Préalablement à l'adoption des projets de décisions qui lui sont soumis, l'associé unique a pris connaissance des documents suivants :

- copie des informations adressées au Commissaire aux Comptes et aux représentants du Comité Central d'Entreprise, air si que l'avis de réception le cas échéant ;
- un exemplaire des statuts de la Société,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- le texte des projets des résolutions

L'associé déclare que les documents et renseignements qui doivent lui être communiqués préalablement à la présente consultation ont été tenus à sa disposition au siège social et déclare avoir eu l'ensemble des informations suffisantes pour délibérer valablement.

A l'issue de quoi, l'associé unique de la Société a statué ainsi qu'il suit :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 11 492 114,91 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'associé unique donne quitus à Monsieur Emmanuel LEVACHER de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts et autres réintégrations diverses pour un montant global de 36 304 571 €.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 11 492 114,91 €, de la manière suivante :

- Report à nouveau 11 492 114,91 €
- Autres réserves
Après ces dotations et affectations :
- Le poste « Report à nouveau » s'élève à : 11 512 589,50 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte des sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, comme suit :

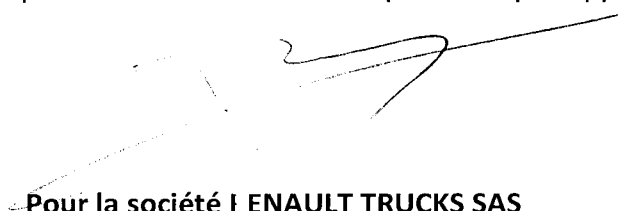
Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2019	0	0	0
31 décembre 2018	0	0	0
31 décembre 2017	0	0	10.000.000

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, l'associé unique prend acte qu'aucune convention visée à cet article n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité qu'il appartiendra.



Pour la société **LENAULT TRUCKS SAS**
Associé unique
Représentée par son Président
Monsieur Bruno BLIN

ARQUUS

Société par actions simplifiée

15 bis allée des Marronniers

78000 VERSAILLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

ARQUUS

Société par actions simplifiée

15 bis, allée de Marronniers

78000 VERSAILLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'associé unique de la société ARQUUS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARQUUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et Nanterre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes législatifs et réglementaires.

Deloitte.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Deloitte.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Alain GUINOT



ARQUUS SAS
Société par Actions Simplifiée
(à associé Unique)
au capital d : 28.016.640 euros
Siège social : 15bis Allée des Marronniers
78000 VERSAILLES
662 043 405 RCS Versailles

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020

Le 12 mai 2021,
Le Président, E. LEVACHER

ARQUUS SAS
 Annexe
 Exercice clos le 31 décembre 2020

BILAN					<i>en kiloes euros</i>	
Exercice clos le 31 décembre 2020						
ACTIF		Note	2020	2019		
		Brut	Amort. & Déprec.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles	.1	68 297,4	(25 983,9)	42 313,4	1 450,9	
Terrains		4 128,6	(921,9)	3 206,7	3 078,1	
Constructions		32 087,2	(16 490,7)	15 596,5	15 023,2	
Installations techniques, mat. et outillages industriels		59 727,8	(48 749,5)	10 978,2	7 254,1	
Autres immobilisations corporelles		20 662,3	(18 742,8)	1 919,5	2 799,2	
Immobilisations en cours		967,9	0,0	967,9	2 188,5	
Avances et acomptes		0,0	0,0	0,0	0,0	
Immobilisations corporelles	.2	117 573,7	(84 904,9)	32 668,8	30 343,2	
Titres de participation	.2	(0,0)	0,0	(0,0)	62 992,9	
Créances rattachées à des participations	.5	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres titres immobilisés	.2	624,3	0,0	624,3	624,3	
Prêts	.5	1 171,0	0,0	1 171,0	1 092,0	
Autres immobilisations financières	.5	2 207,3	0,0	2 207,3	833,5	
Immobilisations financières	.3	4 002,6	0,0	4 002,6	65 542,8	
ACTIF IMMOBILISE		189 873,7	(110 888,8)	78 984,9	97 336,8	
Matières premières, approvisionnements		203 036,6	(28 764,5)	174 272,1	146 278,0	
En-cours de production de biens et services		30 415,3	0,0	30 415,3	11 152,5	
Produits intermédiaires et finis		42 879,8	(2 442,6)	40 437,2	31 764,3	
Marchandises		0,0	0,0	0,0	0,0	
Stocks et en-cours	.4	276 331,7	(31 207,1)	245 124,6	189 194,8	
Avances et acomptes versés sur commandes	.5	38 947,2	0,0	38 947,2	46 900,9	
Créances clients et comptes rattachés	.5	864 735,2	(1 785,4)	862 949,8	701 272,6	
Autres créances	3.5 et 3.6	48 528,8	0,0	48 528,8	33 310,1	
Créances	.5	913 264,0	(1 785,4)	911 478,6	734 582,7	
Disponibilités	3.13	733,8	0,0	733,8	20 749,0	
Charges constatées d'avance	3.6	1 983,0	0,0	1 983,0	1 469,6	
ACTIF CIRCULANT		1 231 259,7	(32 992,4)	1 198 267,3	992 897,0	
Ecarts de conversion actif		0,0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL DEL'ACTIF		1 421 133,4	(143 881,3)	1 277 252,2	1 090 233,8	

ARQUUS SAS
 Annexe
 Exercice clos le 31 décembre 2020

BILAN		<i>en kiloes euros</i>	
Exercice clos le 31 décembre 2020		2020	2019
	Note	Net	Net
PASSIF			
Capital		28 016,6	28 016,6
Primes liées au capital social		7 796,3	7 796,3
Ecart de réévaluation		369,1	369,1
Réserves légales		2 801,7	2 801,7
Autres réserves		76 256,7	54 873,4
Report à nouveau		20,5	(3 421,0)
Résultat de l'exercice		11 492,1	24 824,7
Subventions d'investissement		1 044,7	1 113,3
Provisions réglementées		7 852,0	7 537,7
CAPITAUX PROPRES	.7	135 649,7	123 911,8
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	.8	17 781,9	12 118,7
Autres provisions	.9	10 592,9	14 205,7
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		28 374,7	26 324,3
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		88,9	417,2
Emprunts et dettes financières divers		233 613,5	119 255,4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		563 241,1	527 577,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		127 709,8	151 837,5
Dettes fiscales et sociales		110 887,1	94 706,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		104,3	1 215,1
Autres dettes		35 830,7	24 342,9
Produits constatés d'avance		41 752,4	20 152,8
DETTES	3.10 t 3.11	1 113 227,8	939 504,3
Ecarts de conversion passif		0,0	493,4
TOTAL DU PASSIF		1 277 252,2	1 090 233,8

ARQUUS SAS
 Annexe
 Exercice clos le 31 décembre 2020

COMPTE DE RESULTAT

en kiloes euros

Exercice clos le 31 décembre 2020

	Note	2020	2019
Production vendue - biens		489 305,8	528 730,3
Production vendue - services		56 757,0	32 962,4
Chiffre d'affaires net	4.1	546 062,8	561 692,7
Production stockée		(209 043,2)	33 003,0
Production immobilisée		664,0	(0,0)
Subventions d'exploitation		61,6	6,4
Reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	4.2	14 297,2	7 842,9
Transferts de charges	4.2	(0,0)	6,7
Autres produits		59,2	53,8
Produits d'exploitation		352 101,6	602 605,6
Achats de matières premières et autres approvisionnements		(235 663,5)	(288 972,1)
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements		222 383,9	56 044,7
Autres achats et charges externes	4.4	(202 644,2)	(236 832,5)
Impôts, taxes et versements assimilés		(8 606,5)	(5 610,7)
Salaires et traitements		(55 566,9)	(44 970,4)
Charges sociales		(24 205,0)	(21 132,6)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations	3.1 et 3.2	(5 984,4)	(4 656,5)
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	4.2	(323,0)	(1 262,4)
Dotations aux provisions	4.2	(10 870,2)	(8 895,9)
Autres charges		(234,2)	(52,7)
Charges d'exploitation		(321 714,0)	(556 341,1)
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 387,6	46 264,5
Produits financiers de participations		(0,0)	(0,0)
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		26,4	102,2
Autres intérêts et produits assimilés		438,5	520,4
Reprises sur provisions et transferts de charges		(0,0)	1,0
Différences positives de change		2 729,4	283,2
Produits financiers		3 194,3	906,8
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		(0,0)	(0,0)
Intérêts et charges assimilées		(2 885,7)	(436,0)
Différences négatives de change		(908,3)	(221,9)
Charges financières		(3 794,0)	(657,9)
RESULTAT FINANCIER	4.5	(599,7)	248,9
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		29 787,9	46 513,4

ARQUUS SAS
 Annexe
 Exercice clos le 31 décembre 2020

COMPTE DE RESULTAT (suite)
Exercice clos le 31 décembre 2020

en kilos euros

	Note	2020	2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 141,4	(0,0)
Produits exceptionnels sur opérations en capital		352,6	70,3
Reprises sur provisions		992,7	803,2
Transferts de charges		(0,0)	(0,0)
Produits exceptionnels		2 486,8	873,6
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(17 435,1)	(18 049,7)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(164,2)	(9,2)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(1 798,3)	(1 837,7)
Charges exceptionnelles		(19 397,6)	(19 896,6)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.7	(16 910,8)	(19 023,1)
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS		(2 386,6)	(0,0)
IMPOT SUR LES BENEFICES	4.8	1 001,7	(2 665,5)
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		11 492,1	24 824,7

ARQUUS SAS
Annexe
Exercice clos le 31 décembre 2020

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société est filiale du groupe Volvo depuis le 2 janvier 2001.

Elle a pour activité « la conception, les études, les recherches, le développement de tous véhicules, matériels et équipements militaires et de tous éléments s'y rapportant, ainsi que la fabrication, commercialisation, achat, vente, échange, adaptation, réparation, maintenance notamment en conditions opérationnelles desdits véhicules, matériels, équipements et éléments, et que les conseils et services associés, la conclusion et l'exécution de tous contrats et marchés s'y rattachant ».

Les états financiers de la Société Arquus SAS sont à apprécier dans le cadre de son appartenance au Groupe Volvo.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes sociaux de Arquus SAS sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et prise en compte du nouveau règlement ANC N°2020-09 du 04 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 et le règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (principalement des logiciels et des droits commerciaux) figurent au bilan pour leur valeur historique et sont amorties sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue, généralement comprises entre 3 et 9 ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; toutefois les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1986 ont été réévaluées à cette date.

ARQUUS SAS

Annexe

Exercice clos le 31 décembre 2020

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition. Le supplément d'amortissement constaté selon les règles fiscales en vigueur est enregistré en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les durées d'amortissement sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation, et sont les suivantes :

- Constructions 25 à 30 ans
- Aménagements et installations 12 à 20 ans
- Matériels 10 à 20 ans
- Outillages et machines spécifiques 3 à 8 ans
- Autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans

Un amortissement accéléré est constitué, le cas échéant, lorsque les plans de production prévoient une durée de vie plus courte que celles décrites ci-dessus.

De plus, une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la rentabilité future estimée des installations ne permet pas de couvrir leur valeur nette comptable.

2.3. Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Des dépréciations sont constituées si nécessaire, de manière à ramener la valeur comptable nette des titres de participation à leur valeur d'utilité. Celle-ci est généralement déterminée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives d'évolution, le cas échéant. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de la valeur d'entreprise nette d'endettement. La valeur d'entreprise est évaluée à partir d'une actualisation des flux d'exploitation futurs de trésorerie de la filiale.

De plus, des provisions pour risques sont constituées, si nécessaire, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les prêts en devises sont comptabilisés au cours de couverture, le cas échéant.

2.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur nette de réalisation estimée est inférieure au coût de revient.

ARQUUS SAS
Annexe
Exercice clos le 31 décembre 2020

2.5. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6. Mesures de restructuration

Le coût des mesures de restructuration est comptabilisé dès lors qu'elles font l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

2.7. Engagements de retraite et assimilés

Une provision est comptabilisée au passif du bilan. Les avantages au personnel à prestations définies étant des passifs à long terme, la provision constituée correspond au financement dans le temps de la dette de l'employeur à l'égard de ses salariés. La charge est calculée sur la base des évaluations à la clôture de l'exercice précédent, les effets de changements d'hypothèses et de variations d'effectifs constituent des écarts actuariels qui sont pris en charge l'exercice suivant sur la durée résiduelle de vie active des salariés pour la quote-part qui excède le corridor (10% des droits acquis).

Les provisions comptabilisées ont tenu compte de l'impact de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2008 qui prévoyait que la mise à la retraite à l'initiative de l'employeur ne serait plus possible entre 60 et 65 ans à compter du 1er janvier 2010, et que toute mise à la retraite, quel que soit l'âge de départ, serait taxée à 25% en 2008 et à 50% à partir de 2009. Les effets de cette Loi ont été enregistrés en "coût des services passés", et pris en charge selon un mode linéaire sur la durée résiduelle de vie active des salariés.

Conformément aux options ouvertes par la recommandation ANC 2013-02, l'ancienne recommandation CNC n°2003-R01 est toujours appliquée (méthode 1).

2.8. Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la Société est impliquée, fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

2.9. Garantie

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs à la garantie des véhicules et pièces vendus, sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel les ventes sont enregistrées. Les provisions pour coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits vendus sont déterminées à partir d'une estimation statistique sur la base de données historiques (véhicules tactiques, VBCI).

La garantie des véhicules civils achetés à Renault Trucks SAS est supportée par Renault Trucks SAS et incluse dans le prix de vente.

ARQUUS SAS

Annexe

Exercice clos le 31 décembre 2020

Par ailleurs, la Société traite certains incidents découverts après le début de la commercialisation du véhicule, par le biais de campagnes de rappel. Une campagne de rappel a un caractère préventif, curatif ou sécuritaire couvrant une période de production très précise. Les provisions pour campagne de rappel sont estimées en fonction de leur solution technique préconisée et sont comptabilisées dès que la décision d'engager la campagne est prise.

Les recours engagés auprès des fournisseurs sont comptabilisés lorsque leur récupération est jugée quasi certaine. Ils figurent dans les autres créances.

2.10. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires).

2.11. Chiffre d'affaires

Les ventes de biens sont comptabilisées au moment où l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété a été transféré au client.

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs aux opérations annexes à la vente (formation, coûts de préparation des véhicules, garanties spécifiques, fournitures...) sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel les ventes sont enregistrées. Les provisions pour opérations annexes à la vente relatives aux produits vendus sont déterminées le plus souvent à partir d'une estimation statistique sur la base de données historiques.

Les contrats à long terme sont comptabilisés conformément à la méthode à l'avancement « basée sur les coûts ».

Lorsque le résultat à terminaison peut être estimé de manière fiable, cette méthode consiste à prendre en compte le chiffre d'affaires et le résultat en fonction du degré d'avancement atteint et à provisionner la totalité des pertes à terme, en cas de contrat déficitaire, indépendamment du degré d'avancement. Lorsque le résultat à terminaison ne peut être estimé de manière fiable, le montant inscrit en chiffre d'affaires est limité à celui des charges ayant concouru à l'exécution du contrat.

2.12. Subvention d'exploitation

Les subventions d'exploitation soumises à conditions suspensives sont prises en compte en résultat au fur et à mesure de la réalisation des objectifs et des dépenses engagées en matière de recherche et d'industrialisation.

2.13. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

ARQUUS SAS
Annexe
Exercice clos le 31 décembre 2020

III. NOTES SUR LE BILAN

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	31/12/2019	<i>dont écar. rééval. lib. e</i>	Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	<i>en kilos d'euros</i>	
					31/12/2020	
Terrains	3 897,1		231,5		4 128,6	
Constructions	28 064,1		4 031,6	- 8,5	32 087,2	
Installations tech, mat & outil.	23 376,7		36 392,8	- 41,7	59 727,8	
Autres immos corporelles	14 685,4		7 444,6	- 1 467,7	20 662,3	
Immos en cours	2 188,5		967,9	- 2 188,5	967,9	
Avances et acomptes						
Total	72 211,7	-	49 068,4	- 3 706,3	117 573,7	
Amortissements & Dépréciations	31/12/2019		Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.	31/12/2020	
Terrains	819,0		102,9		921,9	
Constructions	13 040,8		3 455,2	- 5,4	16 490,7	
Installations tech, mat & outil.	16 122,5		32 657,2	- 30,2	48 749,5	
Autres immos corporelles	11 886,2		8 174,7	- 1 318,1	18 742,8	
Total	41 868,5	-	44 390,0	- 1 353,7	84 904,9	
Valeurs nettes	30 343,2				32 668,8	

Les acquisitions de l'exercice pour les immobilisations corporelles s'élèvent à 49 068 K€ (8 496 K€ au 31 décembre 2019), les cessions pour cette même catégorie s'élèvent à 3 706 € (5 801 K€ au 31 décembre 2019). La dotation aux amortissements s'élève à 44 390 K€ (4 393 K€ au 31 décembre 2019).

ARQUUS SAS
 Annexe
 Exercice clos le 31 décembre 2020

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en kilos d'euros

Valeurs brutes	31/12/2019	Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	31/12/2020
Participations	62 922,9		62 992,9	0,0
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	6 4,3			624,3
Prêts et autres immobilisations financières	19 5,5	1 352,8	-100,0	3 378,3
Total	65 542,8	1 352,8	62 892,9	4 002,6

Dépréciations	31/12/2019	Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.	31/12/2020
Participations et autres titres immobilisés				0,0
Prêts et autres immobilisations financières				0,0
Total	0,0	0,0	0,0	0,0

Valeurs nettes	65 542,8			4 002,6
-----------------------	-----------------	--	--	----------------

3.4 STOCKS

	2020	2019
Matières premières, approvisionnement	174 272,1	146 278,0
En-cours de production de biens et services	30 415,3	11 152,5
Produits intermédiaires et finis	40 437,2	31 764,3
Valeurs nettes	245 124,6	189 194,8
dont valeur brute	276 331,7	213 848,4
dont dépréciation	(31 207,1)	(24 653,5)

ARQUUS SAS
 Annexe
 Exercice clos le 31 décembre 2020

3.5 ECHEANCES DES CREANCES

en kilos euros

	A moins d'un an	A plus d'un an	Total 2020
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations (note 3.3)			
Prêts (note 3.3)	387,3	783,7	1 171,0
Autres immobilisations financières (note 3.3)	90,0	2 117,3	2 207,3
Valeurs brutes	477,3	2 901,0	3 378,3
Créances de l'actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes	9 085,4	29 861,8	38 947,2
Créances clients et comptes rattachés	864 735,2		864 735,2
Autres créances (note 3.6)	48 528,8		48 528,8
Valeurs brutes	922 349,4	29 861,8	952 211,2

3.6 AUTRES CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

en kilos euros

Valeurs brutes	2020	2019
Créances sociales	329,8	221,8
Créances fiscales	12 341,6	14 042,3
Compte courant intégration fiscale	10 841,5	8 876,8
Fournisseurs débiteurs	23 815,8	8 785,2
Divers	1 200,1	1 384,1
Total	48 528,8	33 310,1

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 983 K€ au 31 décembre 2020 (1 469,6 K€ au 31 décembre 2019).

ARQUUS SAS
Annexe
Exercice clos le 31 décembre 2020

3.7 CAPITAUX PROPRES

	<i>en kiloes euros</i>						
	31/12/2019	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Apports	Autres	31/12/2020
Capital	28 016,6						28 016,6
Prime liées au capital social	7 796,3						7 796,3
Ecart de réévaluation	369,1						369,1
Réserves légales	2 801,7						2 801,7
Report à nouveau	-3 421,0	3 441,4					20,5
Autres réserves	54 873,4	21 383,3					76 256,7
Résultat de l'exercice	24 824,7	(24 824,73)	11 492,1				11 492
Subventions d'investissement	1 113,3					(68,60)	1 044,7
Provisions réglementées	7 537,7					314,3	7 852,0
Total	123 911,8	0,0	11 492,1	0,0	0,0	245,7	135 649,7

Le capital social de la Société s'élève à 28 016,6 K€ au 31 décembre 2020.

Il est divisé en 1.867.776 actions de 15€ de valeur nominale, détenu en totalité par la société Renault Trucks SAS.

L'associé unique, le 30 Juin 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019, a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice au poste « Report à nouveau » à hauteur de 3 441,4 K€ et au poste « Autres réserves » à hauteur de 21 383,3 K€.

Les provisions réglementées comprennent des amortissements dérogatoires à hauteur de 7 852 K€.

3.8 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

	<i>en kiloes euros</i>					
	31/12/2019	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Autres	31/12/2020
Engagements retraite	11 453,65	2 719,0	(751,9)		3 603,0	16 823,8
Médaille du travail	665,00	1 56,0	(24,9)		52,0	958,1
Total	12 118,65	2 775,0	(776,8)	-	3 655,00	17 781,9
						net
dont dotations/reprises(-) exploitation (note 4.2)		2 775,0	(776,8)	0	0	2 008,2
dont dotations/reprises(-) exceptionnelles		0	0	0	0	0

Les provisions constituées au titre des engagements de retraite et assimilés comprennent l'indemnité de départ à la retraite et les indemnités versées lors des remises de médailles du travail.

Les écarts actuariels non encore reconnus sont présentés en augmentation de la provision et s'élèvent à 4 254 K€ au 31 décembre 2020 (3 990 K€ au 31 décembre 2019).

ARQUUS SAS
Annexe
Exercice clos le 31 décembre 2020

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite sont les suivantes :

	2020	2019
- âge de départ à la retraite	de 62 à 64 ans*	de 62 à 64 ans*
- évolution des coûts salariaux	2,50 %	3,00 %
- actualisation financière	0,80 %	1,10 %
- table de mortalité	TH-TF 00-02	TH-TF 00-02
- taux de charges sociales si départ à l'initiative du salarié	45%*	de 39,90% à 41,66% *

* en fonction du statut et/ou de l'année de naissance

Le taux de rotation utilisé reflète l'expérience de l'entreprise en matière de démissions.

Les autres mouvements de la provision pour indemnité de départ à la retraite se décomposent comme suit :

coût des services rendus au cours de l'exercice :	K€ (1912,0)
coût financier :	K€ (206,0)
montants réglés :	K€ 693
amortissement des écarts actuariels :	K€ (395)
amortissement du coût des services passés :	K€ (131)
Retraitement corridor	K€ 0

Soit une variation nette de 1 951 K€

3.9 AUTRES PROVISIONS

en kiloeuros

	31/12/2019	Apports	Dotations	Utilisations	31/12/2020
Garantie (note 2.9)	5 922,3	12,5	4 909,4	(3 804,7)	7 040,0
Risques clients/fournisseurs	7 577,9		2 381,1	(6 889,7)	3 069,3
Risque de change					
Restructuration					
Contentieux sociaux	705,6		794,7	(1 016,1)	483,6
Risques de change (note 2.6)					
Provision sur immobilisations (note 2.2)					
Litiges (note 2.9)					
Environnement					
Total	14 205,7	12,5	8 085,2	(11 710,5)	10 592,9

net

dont dotations/reprises(-) exploitation (note 4.2)			8 085,2	(11 710,5)	(3 625,3)
dont dotations/reprises(-) financières (note 4.5)					
dont dotations/reprises(-) exceptionnelles (note 4.7)					
dont (dotations)/reprises sur impôts					

- La provision risque clients/fournisseurs comprend une provision pour perte à terminaison à hauteur de 3 069,3 K€.
- La provision pour contentieux sociaux correspond à des départs de personnel pour 483,6 K€.

ARQUUS SAS
Annexe
Exercice clos le 31 décembre 2020

3.10 DETTES

en kiloeuros

	2020	2019
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	88,9	417,2
Emprunts et dettes financières divers	233 613,5	119 255,4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	563 241,1	527 577,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 709,8	151 837,5
Dettes fiscales et sociales	110 887,1	94 706,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	104,3	1 215,1
Autres dettes	35 830,7	24 342,9
Produits constatés d'avance	41 752,4	20 152,8
Total	1 113 227,8	939 504,3

Les emprunts et dettes financières divers sont composés principalement du compte bancaire BNP 231 288,7 K€ (115 846,7 K€ au 31 décembre 2019).

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 110 887,1 K€ au 31 décembre 2020 et se décomposent en dettes envers le personnel au titre des rémunérations et indemnités dues 12 818,3 K€ (11 042,7 K€ au 31 décembre 2019), dettes envers les organismes sociaux 7 885,4 K€ (6 398,6 K€ au 31 décembre 2019) et dettes fiscales 90 183,4 K€ (77 264,8 K€ au 31 décembre 2019).

Les autres dettes sont composées d'avoir clients à établir et pénalités (24 178,2 K€ au 31 décembre 2020 contre 17 051,6 K€ au 31 décembre 2019) essentiellement relatifs à des pénalités de retard et à des révisions de prix. Les commissions à accorder s'élèvent à 9 736,9 K€ (5 515,4 K€ au 31 décembre 2019), les commissions à payer s'élèvent à 791,3 K€ (1 362,3 K€ au 31 décembre 2019) et les comptes clients créditeurs s'élèvent à 793,1 K€ contre 205,7 K€ au 31 décembre 2019.

Les produits constatés d'avance concernent notamment du chiffre d'affaires constaté à l'avancement.

ARQUUS SAS
 Annexe
 Exercice clos le 31 décembre 2020

3.11 ECHEANCES DETTES

en kiloes euros

	- 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans	Total 2020
Emprunts et dettes auprès des étab.	88,9			88,9
Emprunts et dettes financières divers	233 613,5			233 613,5
Avances et acomptes reçus	446 738,0	88 344,2	28 158,9	563 241,1
Dettes fournisseurs et comptes ratt.	127 709,8			127 709,8
Dettes fiscales & sociales	110 887,1			110 887,1
Dettes sur immobilisations	104,3			104,3
Autres dettes	35 830,7			35 830,7
Produits constatés d'avance	41 752,4			41 752,4
Total	996 724,7	88 344,2	28 158,9	1 113 227,8

Le cash pooling représente 231 619.8 k€ du montant des emprunt et dettes financières diverses.

3.12 ETAT DES POSTES D'ACTIF ET DE PASSIF CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du groupe AB Volvo.

en kiloes euros

	2020	2019
A C T I F		
Participations		62 992,9
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Clients et comptes rattachés	319,3	3 909,7
Autres créances	10 975,8	9 053,9
Banque	349,3	1 381,3
P A S S I F		
Emprunts et dettes financières diverses *	231 288,7	116 615,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 541,2	31 173,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	315,7	102,9

* emprunt et dettes financières cash pooling

ARQUUS SAS
 Annexe
 Exercice clos le 31 décembre 2020

3.13 CHARGES A PAYER

en kiloes euros

Montant

Dettes fournisseurs et comptes ratt.	50 515,6
Dettes fiscales & sociales	16 316,2
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	10 012,6
	76 944,4

3.14 PRODUIT A RECEVOIR

en kiloes euros

Montant

Créances	
Créances clients et comptes rattachés	592 763
Autres créances	177 84
	610 544,6

3.15 TRESORERIE NETTE

en kiloes euros

	2020	2019
Dettes financières à court terme (note 3.11)	233 702	119 673
Disponibilités	733,8	20 749,0
Total	234 436	140 422

La position de trésorerie nette est débitrice de 2 2968,5 K€ au 31 décembre 2020 contre une position débitrice de 98 923,7 K€ au 31 décembre 2019.

Les disponibilités sont composées de dépôts bancaires auprès d'établissements financiers.

ARQUUS SAS
 Annexe
 Exercice clos le 31 décembre 2020

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 CHIFFRES D’AFFAIRES NET

Chiffres d’affaires par principale zone géographique

en kiloeuros

	2020	2019
France	396 324,8	289 354,8
Union européenne	9 092,0	3 723,4
Reste de l'Europe		
Afrique	38 922,0	20 757,8
Amérique	1 162,0	4 575,5
Océanie		70,7
Asie	100 562,0	243 210,5
Total	546 062,8	561 692,7

4.2(DOTATIONS)/REPRISES SUR DEPRI CIATIONS ET PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES D’EXPLOITATION

en kiloeuros

	2020	2019
Dotations et reprises aux dépréciations sur actif circulant	(1 487,0)	1 262
Dotations et reprises (-) aux autres provisions (note 3.9)	(3 625,3)	(167,2)
Dotations et reprises(-) sur provisions engagements de retraites (note 3.8)	2 008	1 220
Total Dotations / Reprises(-) sur provisions et dépréciations sur actif circulant	(3 104,0)	2 315

Transferts de charges d'exploitation

4.3 ETAT DES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION CONCERNANT LES ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Le chiffre d’affaires réalisé avec les entreprises liées représente environ 0,4 % du chiffre d’affaires de la Société (2,66 % au 31 décembre 2019).

Les achats réalisés avec les entreprises liées représentent environ 28,16 % des achats de la Société (35,87 % au 31 décembre 2019) comme suit :

- Achat de matières premières : 235,66 M € dont achat groupe compagnie 47,56 M€
- Autres achats & charges externes : 202,04 M€ dont achat groupe compagnie 75,87 M€

Il n’y a pas eu de transactions avec les parties liées au cours de l’exercice qui n’ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

ARQUUS SAS
 Annexe
 Exercice clos le 31 décembre 2020

4.4 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	<i>en kiloes euros</i>	
	2020	2019
Achats	16 522,7	18 382,4
Services extérieurs	124 593,3	150 850,1
<i>dont études et recherches</i>	75 324,6	88 850,1
Autres services extérieurs	61 528,2	67 600,0
Total	202 644,2	236 832,5

4.5 RESULTAT FINANCIER

	<i>en kiloes euros</i>	
	2020	2019
Dividendes reçus de participations		
(Dotations) / Reprises dépréciation immobilisations financières (note 3.3)		
(Dotations) / Reprises provision risques de change (note 3.9)		1,0
(Dotations) / Reprises provision situation nette négative (note 3.9)		
Intérêts sur prêts accordés à des sociétés non financières	(45,5)	(172,4)
Intérêts nets sur cash pool	(2 811,2)	(319,8)
Intérêts sur créances commerciales	438,5	516,6
Différence nette de change	1 821,2	61,3
Autres	(2,7)	162,2
Total	(599,7)	248,9

ARQUUS SAS
 Annexe
 Exercice clos le 31 décembre 2020

4.6 ETAT DES PRINCIPAUX PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du groupe AB Volvo.

	<i>en kilos euros</i>	
	2020	2019
(Dotations) / Reprises dépréciation immobilisations financières (note 3.3)		
(Dotations) / Reprises provision situations nettes négatives (note 3.9)		
Intérêts nets sur cash pool (note 4.5)	(2 811,2)	(319,80)
Intérêts sur prêts accordés à des sociétés non financières (note 4.5)		
Total	(2 811,2)	(319,8)

4.7 RESULTAT EXCEPTIONNEL

	<i>en kilos euros</i>	
	2020	2019
Coûts liés au Plan de Dispense d'Activité net de reprise de provision (note 3.9)		
(Dotations) / Reprises sur provisions réglementées (note 3.7)	(805,6)	(1 034,4)
(Dotations) / Reprises exceptionnelles sur autres provisions (note 3.9) et dépréciations		
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations incorporelles (note 3.1)		
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles (note 3.2)	188,4	(9,2)
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations financières (note 3.3)		
Pénalités de retard	(17 291,2)	(17 504,1)
Divers charges et produits exceptionnels	997,6	(475,3)
Total	(16 910,8)	(19 023,1)

4.8 IMPOT SUR LES BENEFICES

Depuis l'exercice 2010, la Société est intégrée fiscalement au sein du groupe dont Volvo Holding France SAS est la société-mère.

La Société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

ARQUUS SAS
 Annexe
 Exercice clos le 31 décembre 2020

La charge nette d'impôt se décompose de la manière suivante :

en kiloes euros

	2020	2019
Impôts sur les sociétés	(4 572,5)	(7 243,7)
Crédits d'impôts	5 574,2	4 578,1
Total	1 001,7	(2 665,55)

La ventilation de la charge nette d'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

en kiloes euros

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat Courant (yc participation)	27 401,3	(1 001,7)	28 402,9
Résultat exceptionnel	(16 910,8)		(16 910,8)
Total	10 490,5	(1 001,7)	11 492,1

La situation fiscale latente résulte :

- Des décalages dans le temps entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur incorporation dans le résultat fiscal ;
- Des impôts à payer sur des éléments qui, en raison des dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés.

Elle s'analyse comme suit :

en kiloes euros

	2020	2019
Impôts latents sur différences temporaires et reports déficitaires - actif	7 974,1	8 064,0
Impôts latents sur provisions règlementées - passif	(2 230,8)	(2 413,6)
Total	5 743,3	5 650,4

Les impôts latents sont évalués au dernier taux d'impôt en vigueur.

ARQUUS SAS
Annexe
Exercice clos le 31 décembre 2020

4.9 INTERESSEMENT

Un intéressement a été comptabilisé sur l'année 2020 sur la base de l'operating income consolidé de la société. Le versement de l'intéressement est conditionné à un accord qui stipule que le résultat fiscal consolidé doit être positif. Compte tenu du résultat fiscal positif, l'intéressement sera versé pour l'année 2020 au regard des accords entérinés au niveau de l'UES.

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. AUTRES ENGAGEMENTS

en kiloeuros

	2020	2019
Engagements donnés		
Cautions, avals et garanties donnés	146 663	161 638

La loi 2014-288 du 5 mars 2014 a supprimé le droit individuel à la formation (DIF) pour le remplacer par le compte personnel formation (CPF) au 1^{er} janvier 2015.

De ce fait la Société n'a plus d'engagement vis-à-vis des salariés.

VI. AUTRES INFORMATIONS

6.1. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes individuels de la Société (préparés selon les normes IFRS), sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société AB Volvo, sise en Suède.

6.2. FUSION DE PANHARD, AUVERLAND dans ARQUUS au 01 01 2020

Le 1er janvier 2020, les patrimoines des sociétés Panhard General Defense et Auverland General Defense ont été absorbés par transmission universelle de patrimoine à la société Arquus conformément aux décisions prises le 26 novembre 2019.

L'opération comptable a été réalisée à la valeur nette comptable et selon le régime de faveur des fusions (CGI, art 210 A). La méthodologie appliquée pour chacune des TUP a été le boni/mali de confusion.

Le boni ou mali de confusion correspondant à l'écart positif ou négatif entre :

- L'actif net (positif ou négatif en cas de mali), reçu par l'entité absorbante à hauteur de sa participation dans l'entité absorbée ,
- Et la valeur nette comptable de cette participation.

ARQUUS SAS

Annexe

Exercice clos le 31 décembre 2020

La valeur comptable des titres de la société absorbée est entendue comme la valeur nette comptable, c'est-à-dire y compris les dépréciations.

L'analyse de la valeur du fonds de commerce effectuée le 23/02/2020 démontre que la valeur estimée à cette date est supérieure à la valeur inscrite au bilan qui est de 40 947 595.50 €.

6.3. EFFECTIF MENSUEL MOYEN

	2020	2019
Cadres	462	367
Employés, techniciens et agents de maîtrise	391	272
Agents de production	325	224
Total	1 178	863

ARQUUS

Société par actions simplifiée au capital de 28.016.640 euros

Immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES sous le n° 662 043 405

Siège social : 15 bis, allée des Marionniers, Camp de Satory, 78000 Versailles

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Monsieur Emmanuel LEVACHER, Président non associé de la Société ARQUUS a établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de Commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, par l'associé unique de la société ARQUUS.

Les comptes annuels de la Société, soumis à l'approbation de l'associé unique, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

I. / RESULTATS FINANCIERS

- Présentation des comptes :

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net d'un montant de 546 062 802,29 €, pour un chiffre d'affaires net d'un montant de 561 692 714,51 € au titre de l'exercice 2019, soit une baisse de 2.8 %.

Le détail du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est indiqué ci-après, avec en comparatif, le détail du compte de résultat de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les taux de variations des résultats constatés entre les deux exercices.

Postes – Montants en K€	2020	2019	Taux de variation 2020 vs 2019
Produits d'exploitation	352 101,6	602 605,6	-41,6%
Charges d'exploitation	-321 714,0	-556 341,1	-42%
Traitements et salaires	-55 566,9	-44 970,4	24%
Charges sociales	-24 205,0	-21 132,6	15%
Résultat d'exploitation	30 387,6	46 264,5	-34%
Produits financiers	3 194,3	906,8	252%
Charges financières	-3 794,0	-657,9	477%
Résultat financier	-599,7	248,9	-341%
Produits exceptionnels	2 486,8	873,5	185%
Charges exceptionnelles	-19 397,6	-19 896,6	-3%
Résultat exceptionnel	-16 910,8	-19 023,1	-11%
Impôt sur les bénéfices	1 001,7	2 665,1	-62%
Total des produits	357 782,7	604 385,9	-41%
Total des charges	-346 290,0	-579 561,2	-40%
Résultat de l'exercice	11 492,7	24 824,3	-54%

- Résultats de l'exercice :

Compte tenu d'un résultat financier de -59 666,46 €, contre 248 888,71 €, en 2019, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 29 787 886,84 € contre 46 513 356,94 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -16 910 812,57 €, de l'impôt sur les sociétés de 1 001 664,00 €, de la participation de - 2 386 623,36 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 11 412 114,91 € contre un bénéfice de 24 824 725,02 € au titre de l'exercice 2019, réalisant ainsi un résultat positif sur l'exercice.

Au cours de l'exercice écoulé, l'effectif salarié moyen de la société s'est élevé à 1178 salariés, contre un effectif salarié moyen de 863 salariés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit une augmentation de 36.5 %, étant précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 21 010 240,06 €, contre 25.076.130 ,83 € au titre de 2019.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élève à 1 277 252 174,07 €, pour un total du bilan d'une valeur de 1 090 333 812,03 € au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 17,2 %.

II. / SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ : AU COURS DE L'EXERCICE ECOULÉ

La Société a une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 18 mars 2065, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Les établissements de la Société sont :

- **Le siège social et Etablissement Principal:** 15 bis, allée des marronniers – Camp de Satory - 78000 Versailles – SIRET 662 043 405 00080 ;
- **Etablissements secondaires:**
 - **Limoges :** Le Centre de Production de Véhicules Militaires - C.P.V.M. (Enseigne) – Route du Palais – 87000 Limoges – SIRET 662 043 405 00114
 - **Garchizy :** Le Centre de Maintien en Condition Opérationnelle (C.M.C.O Fourchambault) (Enseigne) - 120, quai André Malraux - 58600 Garchizy – SIRET 662 043 405 00106
 - **Saint Nazaire :** A.C.M.AT (Enseigne) Lieu-dit le Point du jour – 44600 Saint-Nazaire – SIRET 662 043 405 00163
 - **Saint-Priest :** 99 Route de Lyon Bâtiment C50 – 69800 Saint-Priest – SIRET 662 043 405 00155
 - **Paris :** 5, rue Alfred de Vigny - 75008 Paris SIRET 662 043 405 00197

- **Guyancourt** : Immeuble LE CALYPSO - 18 parc Ariane 3 -5, rue Alfred Kastler - 78284 GUYANCOURT CEDEX SIRET 662 043 405 00189
- **Marolles** : 2, rue Panhard et Levassor 91630 Marolles-en-Hurepoix

Etablissements Secondaires Annexes (INSEE)

- **Site Annexe de Limoges** : La plateforme (Centre de stockage de pièces) (Enseigne) 42, Route du Palais – BP 11575 – 87020 Limoges Cedex 09 – SIRET 662 043 405 00122

La Société exerce les activités de conception, études, recherches, développement de tous véhicules, matériels et équipements militaires et de tous éléments s’y rapportant, ainsi que leur fabrication, commercialisation, achat, vente, échange, adaptation, réparation, maintenance notamment en conditions opérationnelles desdits véhicules, matériels, équipements et éléments ainsi que les conseils et services associés, la conclusion et l’exécution de tous contrats et marchés s’y rattachant, dite activité « défense ».

Evènements importants de l’exercice écoulé :

Suite à décision de dissolution sans liquidation pour les sociétés Panhard General Défense et Auverland General Défense en date du 16 novembre 2019, les sociétés Panhard Général Defense et Auverland General Défense ont été fusionnées dans Arqus au 01.01.2020.

III. / EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D’AVENIR

L’exercice 2020 a bénéficié d’un niveau de commande élevé notamment en France (avenant EBMR, bons de commande MSH VAB et MCO Trucks, ...) et quelques nouvelles commandes à l’export notamment (Bastion Ineo Cameroon & Sherpa Maroc).

L’activité hard a été plus faible sur l’année 2020 d’environ 23% par rapport à 2019 notamment au niveau de l’export et ce malgré un niveau plus élevé sur la France grâce au contrat VLTP. A l’inverse, on note un accroissement de l’activité Soft de 63% entre 2020 et 2019, du fait de l’activité réalisée en France (contrat MCO Panhard, marché VAB MSH VAB et EBMR).

En 2021, le chiffre d’affaires devrait être très nettement supérieur à l’année 2020 avec une répartition qui devrait être similaire à 2020. L’activité en France devrait représenter près de 80 % alors qu’en 2020 cela représentait environ 73%. Sur 2020, on devrait observer un accroissement de l’activité hard qui devrait représenter 58% contre 55% au cours de l’année 2020.

IV. / ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l’article L.231-1 II du Code de commerce, il est précisé que les activités de R&D se sont poursuivies principalement sur les établissements de VERSAILLES SATORY, de SAINT-NAZAIRE et de MAROLLES EN HUREPOIX par le bureau d’études de la Société, en collaboration avec les différentes organisations de « Etudes et Recherches » du Groupe Volvo en particulier GTT.

Cette direction est chargée de développer les produits indispensables à sa croissance.

En 2020, les principaux axes de développement ont porté sur les produits suivants :

- New ARMIS tactical Trucks: 2.7 M€
- Range management light (Sherpa light, P'OP, VLRA, ...): 2.1 M€
- VAB Range & VAB Mark III: 2.4 M€
- Scarabee: 2.6 M€
- Advanced Engineering (Véhicule autonome, ...): 1.4 M€
- LAV NG: 2.7 M€
- Fortress: 2.6 M€

V. / EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

VI. / FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société a une participation de :

- 2% dans ODAS, soit 60.000 actions,
- 4% dans SOFEMA, soit 3.000 actions.

Ces deux sociétés ne détiennent aucune participation dans la Société.

VII. / METHODES D'EVALUATION ET PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

L'exercice clos le 31 décembre 2020 est d'une période de 12 mois.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et prise en compte du nouveau règlement ANC N°2020-09 du 04 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 et le règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016.

VIII. / AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice d'un montant de 11 492 114,91 €, qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- | | |
|--------------------|-----------------|
| - Report à nouveau | 11 492 114,91 € |
| - Autres réserves | |

Après ces dotations et affectations :

- Le poste « Report à nouveau » s'élève à : 11 512 589,50 €

IX. / CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, suivantes :

- amortissements excédentaires pour un montant de 262 572 €,
- taxe sur les voitures particulières des sociétés pour un montant de 59 231 €,
- provisions et charges à payer non déductibles pour un montant de 14 348 268 €,
- régularisation de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 4 572 502 €,
- réintégrations diverses pour un montant de 446 865 €.
- provision et charges non déductibles, antérieurement taxées pour un montant de 11 040 967 €,
- déductions diverses pour un montant de 5 574 166 €.

X. / DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aux fins de répondre aux exigences de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est précisé qu'il a été procédé au versement d'un dividende de dix millions d'euros (10 000 000 €) lors de l'exercice 2017.

Les exercices 2018, 2019 et 2020 ne donnent pas lieu à la distribution de dividendes.

XI. / SITUATION DES MANDATS DU PRESIDENT ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de Monsieur Emmanuel LEVACHER, Président de la Société, est à durée illimitée.

Le commissaire aux comptes titulaire, de la société est :

- la société Deloitte & Associés

XII. / CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la Société et son Président.

XIII. / INFORMATIONS RELATIVES AUX DE LAIS DE REGLEMENTS FOURNISSEURS

En application des dispositions de la loi LME, la société règle ses fournisseurs à 60 jours date d'émission de facture ou à 45 jours fin de mois.

Conformément à l'article D.441-4 du code de commerce crée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 (art.1) pour l'application de l'article L.441-6-1 du code de commerce est communiquée ci-dessous la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs nationaux par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices :

Fournisseurs nationaux hors sociétés du groupe Volvo :

	Echu	A échoir							Total €
		0 à 10j	11 à 20j	21 à 30j	31 à 40j	41 à 50j	51 à 60j	Plus de 60j	
31.12.2020	4 279 901	7 631 226	9 519 596	7 086 648	4 986 777	4 153 763	1 507 314	686 054	39 849 279
31.12.2019	14 206 339	4 136 113	6 530 969	8 056 713	7 154 413	4 402 387	1 243 892	1 453 233	47 184 060
31.12.2018	7 229 662	3 648 102	3 764 226	6 006 576	3 062 150	3 600 160	957 117	1 296 287	29 558 281
31.12.2017	3 223 133	1 464 218	767 335	3 966 196	518 288	1 343 357	81 281	1 836	11 364 645
31.12.2016	2 789 130	1 622 266	458 185	4 370 462	1 450 419	1 950 750	527 447	1 035	13 169 694
31.12.2015	4 421 446	852 685	1 084 989	1 574 172	991 829	1 560 922	332 061	224 188	11 042 291
31.12.2014	1 665 798	1 036 755	137 662	1 442 737	486 180	761 972	161 926	0	5 693 030

Art D. 441 II

Factures fournisseurs

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En K€	Tranches de retard de paiement					Total
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 j	
Montant TTC	35 767	1 618	673	153	1 638	39 849
% /factures recues	89,76%	4,06%	1,69%	0,38%	4,11%	100%

Art D. 441 -II

Factures fournisseurs Etranger

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En K€	Tranches de retard de paiement					Total
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 j	
Montant TTC	6 298	16	1 898	29	-4 175	4 066
% /factures reçues	154,89%	0,39%	46,69%	0,72%	-102,69%	100%

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Art D. 441 II Factures fournisseurs Group Company

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En K€	Tranches de retard de paiement					Total
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 j	
Montant TTC	9854	342	39	0	75	10310
% /factures reçues	95,6%	3,3%	0,4%		0,7%	100%

Art D.441 –I Factures clients

En K€	Tranches de retard de paiement					Total
	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 j	
Montant TTC	113 016	101 388	7 344	5 615	45 856	273 220
% /factures émises	23,2%	16,5%	7,0%	2,0%	51,2%	100,0%

Factures exclues relatives à des créances litigieuses.

En K€

Nombre de factures	34
Montant TTC	1 763

XIV. / REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, il est indiqué qu'au dernier jour de l'exercice 2020, le capital de la société était intégralement détenu par :

La société RENAULT TRUCKS SAS

Société par actions simplifiée au capital de 50.000.000 €

Immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 954 506 077

Dont le siège social est établi 99, route de Lyon – 69800 SAINT-PRIEST

XV. / PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne dispose de participation au capital de la société et qu'il n'y a donc pas d'action faisant l'objet d'une gestion collective (FCPE ou PEE).

Les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, représentent donc moins de 3% du Capital de la société.

Il est précisé qu'en vertu de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, l'Associé unique doit se prononcer tous les trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail.

L'associé unique a été consulté sur un tel projet d'augmentation de capital lors de l'approbation des comptes de l'année 2017 et l'a rejeté.

L'associé unique sera de nouveau consulté sur un tel projet d'augmentation de capital lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2020.

XVI. EXISTENCE D'UN PLAN D'OPTION

Aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'action n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société qu'ils soient ou non mandataires sociaux.

XVII. VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AUX SALARIES

Il est prévu au titre de la participation 2020 au niveau de l'UES un montant total de 397 388 € hors forfait à verser ainsi que le versement d'un intéressement 2020 au titre de l'UES d'un montant de 522 540 € hors forfait à verser.

XVIII. DISPOSITIF DE PREVENTION ET DE DETECTION DES RISQUES DE CORRUPTION

La Société met en œuvre un dispositif de prévention et de détection des risques de corruption dans ses relations avec des tiers. Conformément à la loi dite « Sapin 2 » (loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique), entrée en vigueur le 1 juin 2017, la Société met en œuvre les mesures et procédures prévues à l'article 17 de ladite loi. Ces mesures et procédures ont fait l'objet d'un contrôle de l'Agence Française Anticorruption concernant la société Volvo Holding France et ses filiales dont la Société et ayant donné lieu à un rapport définitif et à une lettre d'avertissement en date du 12 avril 2021. L'Agence Française Anticorruption devrait procéder à un contrôle de suivi des points du plan d'action sur lequel s'est engagée la Société à partir de début 2022.

Fait à VERSAILLES, le 12 Mai 2021



Le Président

Monsieur Emmanuel LEVACHER